REMILLY-SUR-TILLE

BULLETIN MUNICIPAL N° 37









Le mot du maire



L'année 2022 s'achève, et restera encore une année difficile pour toutes et tous. A cette crise sanitaire qui n'en finit pas, est venue s'ajouter la guerre en Ukraine, avec des conséquences sur notre économie. Pénurie et surcoût des matières premières, crise énergétique, engendrant une forte inflation.

Le prix du carburant, du gaz, de l'électricité, nous impacte tous au quotidien ; mais nos territoires ruraux sont les plus touchés, du fait de leur éloignement de la métropole et parfois des bassins d'emplois. La voiture reste indispensable dans nos campagnes et le télétravail n'est pas applicable pour tous.

Dans ce contexte, le CCAS est encore plus à l'écoute des habitants en difficulté.

Le budget communal a subi de plein fouet la hausse du gaz et de l'électricité. En début d'année la facture de chauffage des bâtiments communaux a été multipliée par quatre. Avec un nouveau prestataire, nous avons redéfini les périodes de chauffe, abaissé la température les mercredis, les week end et durant les vacances scolaires. Les centrales de traitement d'air ont également été reprogrammées. Nous espérons ainsi réduire considérablement notre facture énergétique. Nous réfléchissons à l'isolation des bâtiments anciens comme celui de l'école.

Dans ce bulletin, vous pourrez découvrir les différentes réalisations de l'année.

Du mur du cimetière, à l'éclairage du lotissement du clos du lavoir, en passant par la campagne de marquage au sol et le changement de la signalétique, la décoration d'un transformateur, ou encore la réfection d'une partie de la clôture du terrain de foot.

Mais d'autres chantiers souvent moins visibles et pour autant indispensables ont été réalisés. Tel est le cas de la remise aux normes des installations électriques, sur l'ensemble de nos bâtiments.

Depuis janvier, une extinction partielle de l'éclairage public de 22 h à 5 h, et totale en juin et juillet a été mise en place. En septembre, cette coupure quotidienne est passée de 22 h à 6 h. Cette démarche, qui s'inscrit dans le respect de l'écologie, et de la faune nocturne, mais aussi d'une meilleure gestion de nos ressources, nous permet également de réduire de près de 40 % la facture d'éclairage public.

Avec 2023 s'achèvera la 1ère moitié de notre mandat. Un certain nombre de projets devraient se concrétiser.

La crise a retardé la finition du lotissement « le clos du Lavoir », qui nous l'espérons sera totalement terminé au 1^{er} trimestre 2023.

En collaboration avec le département, nous commençons une étude pour l'aménagement des départementales traversant le village, à savoir les rues de Cessey, du Stade et de Bressey, afin de ralentir la vitesse parfois excessive des usagers. Une réflexion est lancée depuis l'automne afin de sécuriser le passage du pont de la Tille, pour les vélos et les piétons.

L'espace à proximité du terrain de pétanque, est devenu un véritable lieu de vie. Afin de faciliter le déroulement des événements sur le site, un aménagement est à l'étude.

Nous continuerons l'entretien des sablières, l'abattage et le broyage des arbres morts.

Au début de l'été, notre commune a été retenue sur l'appel à projet « Osons la nature » initié par l'association Pirouette Cacahuète, afin de mettre en place des actions participatives, liées à l'amélioration de la biodiversité et du cadre de vie des habitants de la commune. Diverses pistes sont proposées, comme l'embellissement du village, des jardins accueillant pour la biodiversité, créations de sentiers pédagogiques etc... Un programme d'action sera mis en place jusqu'à la fin du mandat.

Une nouvelle demande de subvention a été déposée par la municipalité avec le collectif Laure et Amont pour la décoration des autres transformateurs et de la cabane à livres.

Bien évidemment, notre budget guidera nos actions, c'est pourquoi nous restons prudents. En cette période de crise, nous serons peut-être amenés à réduire les investissements.

Je n'oublie pas le travail fait au niveau intercommunautaire, ou le projet de territoire a été mis en place, ou encore la Convention de Territoire Globale signée avec la CAF. Un certain nombre d'actions ont été répertoriées et seront mise en place jusqu'à la fin du mandat. Divers chantiers ont été réalisés, avec notamment l'aire de co-voiturage à la sortie de l'A31. Notre équipe communautaire s'est également enrichie de plusieurs collaborateurs, qui nous apportent une ingénierie, devenue nécessaire pour le développement de notre intercommunalité.

Nous sommes tous soulagés de tourner la page d'une année qui nous laisse tristes et inquiets. Plus que jamais, nous devons être unis pour défendre les valeurs de la république. La fraternité et la tolérance doivent guider nos choix et nos actions, dans notre quotidien et dans nos projets. Il est important que l'on se connaisse et que l'on travaille ensemble sur les projets d'avenir de notre commune.

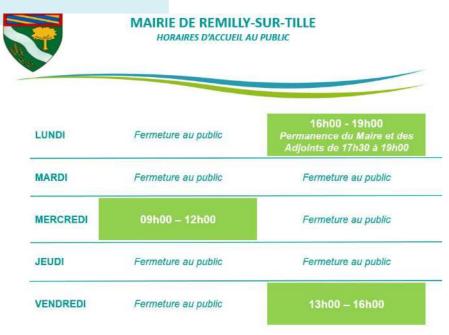
Je vous souhaite à tous une belle et heureuse année 2023.

Claude GUICHET

La mairie

Tél.: 03.80.37.01.51 Fax.: 03.80.37.18.39

@: mairie-remilly-sur-tille@wanadoo.fr



Le personnel:

Secrétaire de Mairie : Audrey MARTIN MARANELLI

ATSEM: Christelle GIRAUD

<u>Service périscolaire</u>: **Sandrine** BAUDSON, **Frédérique** BAUJARD, **Sylvie** CONTESSE,

Justine GERMAIN, Christelle GIRAUD, Stéphanie GOTHON,

Clémence Martin, Carine ROPITEAUX

Lucie MALDANT est actuellement en formation BPJEPS Loisirs Pour Tous

Sarah CHRIST DIAVORINI a assuré la direction du service pendant 10 mois et c'est Sébastien PIERRE qui

est maintenant le directeur

Des vacataires viennent régulièrement compléter l'équipe.

<u>Services Techniques :</u> Gaëtan SAUDEMONT et Joël ALIBERT.

Numéros utiles:

Service des eaux SAUR BELLENEUVE 03.80.68.22.22
Gendarmerie Brigade d'Arc-sur Tille 03.80.37.01.23
École primaire Directeur : Stéphane MOLIN 03.80.37.02.76
Collège Jean Rostand - Quetigny 03.80.46.32.63
Lycée Jean-Marc BOIVIN - Chevigny-Saint-Sauveur 03.80.46.14.39

Le conseil municipal





Claude GUICHET - Maire



Philippe RABAUX 1^{er} Adjoint



Isabelle GAGO 2ème Adjoint



Sylvain MONNIAUD 3ème Adjoint



Florence MIELLE 4ème Adjoint



Valérie BENOIT



Olivier BERNARD



Adeline BERNIER



Gilles BUFFET



Myriam CHABRAT



Karine CHAULET



Chloé DOREY



Yannick
IVAIN DEBOUCHAUD



Cédric LEVE



Franck MICHEA

Etat civil 2022



Naissances

Victoria BRIGAND	12 janvier
Hugo LUMINET	07 février
Aria MAGDELAINE	23 février
Nathan POZZA	1 ^{er} mars
Timaël MINOTTE	28 mars
Lise MABILLE	07 mai
Valentin MORIN BERNARDIN	10 mai
Albane KUBIACZYK	06 juillet
Capucine ELOY	22 juillet
Ambre BOLLENOT	26 août
Yacoub KHAALI	19 octobre



Julie DOUANGMALA & Stéphane JACUS	09 avril
Rachel PIROT & Guillaume CARRION	28 mai
Adeline BERNARD & Mathieu HENNEQUIN	11 juin
Cindy POUVIAUX & Alex BOBILLOT	13 juillet
Anaïs ROYER & Alexandre ROUSSELET	16 juillet
Morgane ROZE & Christophe BOLLENOT	23 juillet
Sophia LAHLOU & Guy JOSSELIN	23 juillet
Sylvie HEMERY & Christophe GUICHARD	13 août

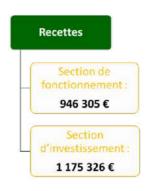


Décès

Michel BONNARDOT	03 janvier
Bernard CHAMPMARTIN	10 mars
Nadine JUNGJUNGER	22 mars
Denise LIGNY	28 mars
Jean BERNARD	26 avril
Marie-Claire LALIGANT	11 août

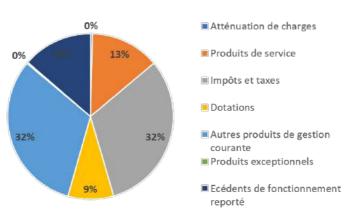
Finances communales 2022 – Budget*



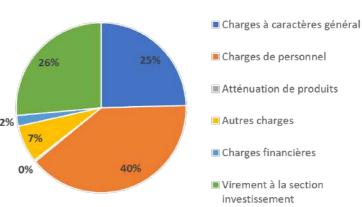


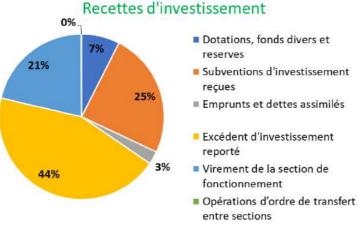


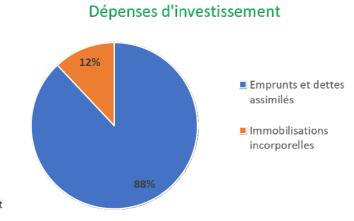
Recettes de fonctionnement



Dépenses de fonctionnement







Le budget 2022 est marqué :

- en fonctionnement, par une augmentation des charges liées à l'évolution des prix de l'énergie;
- en investissement par le versement des subventions, le remboursements des emprunts et le solde des dernières factures liées à l'extension de l'école.

^{*} Les documents budgétaires sont consultables en mairie

NOUVELLES CONSIGNES DE TRI DES EMBALLAGES RECYCLABLES



Tous les emballages se trient, recycler devient plus simple!

La loi AGEC "Anti-Gaspillage et Economie Circulaire" oblige à mettre la totalité des emballages ménagers en bac de tri à partir du 1er janvier 2023, quelques soient les consignes régionales.

Une nouvelle consigne de tri harmonisée indique au consommateur que tous les emballages ménagers sont "à déposer dans le bac de tri": plus de distinction entre "à jeter" ou "à recycler". L'objectif est de simplifier le geste de tri des français, afin d'augmenter la collecte des emballages et ainsi développer les filières de recyclage tout en réduisant les déchets ménagers.

Exemple:



Boite en carton et tube en plastique à mettre dans le bac de tri.

Afin d'être en conformité avec la réglementation nationale, les centres de tri ont été modernisés et de nouveaux débouchés ont été trouvés pour le plastique recyclé.

► QUELLES NOUVELLES CONSIGNES ?

Tous les emballages (papier/carton, plastique et métal) et les déchets de papiers pourront être déposés dans le bac de tri.



Concrètement, cela veut dire que les pots de yaourt, de crème, les films plastiques et les barquettes en polystyrène déposés actuellement dans les bacs grenats dédiés aux ordures ménagères iront dans les bacs à couvercle jaunes/bleus dédiés aux déchets recyclables.

► QUE DEVIENNENT LES EMBALLAGES EN PLASTIQUES ?

Ils sont très majoritairement recyclés en France et en Europe. Aujourd'hui, 65% des emballages en plastique sont recyclables comme les bouteilles, les flacons, les films des packs de bouteilles d'eau ou les boites de chocolat en poudre. 15% disposent de filières de recyclage en développement qui doivent donc encore faire leurs preuves, c'est le cas des pots de yaourt et des barquettes de jambon par exemple. Les 20% restants ne sont pas du tout recyclables. Il s'agit de certains emballages souples complexes (composés de plusieurs matériaux ou plusieurs résines), par exemple, associent plastique et aluminium, comme les paquets de chips. Comme les ordures ménagères, ils sont aujourd'hui incinérés et valorisés en énergie.

-					
μ	וחי	ur	rési	um	P

À compter du 1er janvier 2023, plus de doute : TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT.

Et en pratique?

1/ C'est un emballage? Déposez-le dans le bac de tri!

2/ Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.

3/ Déposez vos emballages en vrac dans le bac (pas dans des sacs).

En attendant cette date, il est important de respecter les consignes de tri actuelles.

	Poubelle Jaune/Bleue (J)	Poubelle Grenat (G)	Déchetterie (D)
1 – Tube de dentifrice			
2 – Boite à pizza			
3 – papier bulle			
4 – pot de fleur en			
plastique			
5 – lingettes			
nettoyantes			

1"1\ 7"1\ 3"1\ 4"D\ 2"C Vebouses :



CCAS REMILLY SUR TILLE



Les missions du CCAS sont diverses et orientées vers la population : aide et soutien aux personnes âgées, solidarité et aide sociale aux habitants de la commune en difficultés, avec l'appui des assistantes sociale du Conseil Départemental de la Côte d'Or.



Président: Claude GUICHET

<u>Vice-présidente</u> : Isabelle GAGO

Membres élus : Karine CHAULET, Chloé DOREY,

Myriam CHABRAT

Membres extérieurs : Nicole BAUMONT, Laurence

CARREY, Daniel CONTESSE, Pascal MIELLE





Suite aux contraintes sanitaires liées au COVID, le repas de fin d'année, en décembre 2021, n'a pas pu se dérouler. A la place, le CCAS a offert, à nos aînés, un bon cadeau d'une valeur de 25 euros à valoir parmi 3 prestataires locaux, au choix, à savoir le traiteur COOK EVENEMENT, la boulangerie L'ARC SUCRE et la fleuriste AU FIL DES FLEURS.

Le samedi 10 décembre 2022, nous avons distribué un colis de fin d'année à l'ensemble des personnes de plus de 70 ans résidant à Remilly sur Tille. Cet échange a permis aux membres du CCAS de rencontrer nos ainés.

Toute l'équipe du CCAS se tient à votre service et vous présente leurs

Meilleurs vœux pour l'année 2023



AIDANT NUMÉRIQUE



Vous n'êtes pas à l'aise avec l'outil informatique ? Certaines démarches administratives en ligne s'avèrent impossibles ou compliquées ?

La Commune, avec l'aide de la Communauté de Communes Norge et Tille, vous propose des rendez-vous en mairie avec un aidant numérique.

Les permanences ont lieu 2 fois par mois les vendredis après-midi.

N'hésitez pas à contacter la mairie pour vous inscrire!

FICHE D'INSCRIPTION PERMANENCE CONSEILLER NUMERIQUE

Afin de vous aider dans la réalisation de vos tâches administratives, la Communauté de Communes Norge et Tille et votre mairie ont mis en place une permanence avec votre nouveau Conseiller Numérique, qui se tiendra le premier et troisième Vendredi du mois, de 14 h à 16 h, dans les locaux de la mairie de Remilly-sur-Tille.

Dans le but de pouvoir préparer au mieux le rendez-vous pour la démarche par rapport à laquelle vous souhaitez avoir de l'aide, merci par avance de nous indiquer ci-dessous vos nom, prénom, ainsi que l'objet de votre visite :

NOM	
PRENOM	
DEMARCHE	

Merci par avance de ramener un maximum d'éléments (adresse e-mail valide, identifiants, papiers...) en lien avec la démarche que vous souhaitez réaliser. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la mairie au 03.80.37.01.51, ou contacter la Communauté de Communes Norge et Tille au 03.80.35.53.99, ou à l'adresse conseillernumerique@norgeettille.fr







Un projet de construction?

- Remplacement de toiture Création de fenêtre de toit - Installation panneaux sur toiture
- Changement des portes et fenêtres
- Ravalement de façade Modification des aspects extérieurs
- Clôture Portail

DP = déclaration préalable

PC = permis de construire

- ≤ 10 m²: aucune formalité sauf en secteur ABF (règles du PLU à respecter)
- ≤ 100 m², non couverte ou avec couverture ≤ 1m80 de haut : DP
- > 100 m² ou couverture de plus de 1m80:PC
- Abri de jardin Cabanon -Construction non accolée
 - ≤ 20 m2: DP > 20 m2: PC

Extension - Véranda - Rehausse -Terrasse surélévation > 0.60 m

En zone U du PLU

≤ 40 m²: **DP** > 40 m²: PC Autres zones du PLU

 $\leq 20 \, \text{m}^2$: **DP** > 20 m2: PC

Attention si > 20 m² et surface totale > 150m²: PC + recours à architecte

Garage accolé - Terrasse couverte En zone U du PLU $\leq 40 \, \text{m}^2$: **DP** >40 m2: PC

Autres zones du PLU

≤ 20 m²: DP > 20 m2: PC

Le transformateur électrique de la rue du stade s'est fait une beauté!





Le collectif Laure et Amon nous a accompagné dans la réalisation de cette œuvre qui égaie le centre de Remilly-sur-Tille.

Les fourmis rouges y ont trouvé leur place dans les chemins de la fourmilière qui mènent aux maisons du village.





Telles les fourmis rouges qui travaillaient dur autour du moulin, les habitants de notre village ont fourmillé autour du transformateur de la rue du Stade pour le décorer !





Un grand merci au Conseil Régional qui nous a suivi sur ce projet, à Matthieu Louvrier et Allan Ryan pour leur gentillesse et leur imagination, et à tous ceux, petits et grands, qui nous ont aidé à réaliser cette fresque.

Besoin d'aide?

Une fois votre projet réfléchi, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie lors des permanences.

Le document d'urbanisme de référence (PLU) est consultable en mairie et sur le site.

Bon à savoir :

Une déclaration préalable, un permis de construire, déposés en mairie ne veut pas dire autorisation! Il faut s'assurer qu'aucune notification de refus n'a été prise à l'encontre du

La non-déclaration de travaux expose les propriétaires à des poursuites devant les tribunaux compétents, ainsi que l'exécution du projet suite à un refus d'autorisation.





Le service périscolaire permet d'accueillir régulièrement ou occasionnellement les enfants scolarisés et propose des activités de loisirs éducatifs, d'activités manuelles et/ou sportives...

Il donne la possibilité de vivre des temps de découvertes de soi et des autres dans un climat de détente. Les temps de loisirs participent à l'éducation des enfants et leur offre la possibilité de s'approprier un environnement et de vivre des expériences de partage et de solidarité.

Les accueils périscolaires s'organisent autour de la journée d'école des enfants et du temps familial :

- L'accueil périscolaire est ouvert le matin de 7h20 à 8h30 et l'après-midi de 16h30 à 18h40.
- L'équipe du périscolaire assure également l'animation sur les temps méridiens de 11h30 à 13h30
- 2 services de restauration sont organisés pour permettent à la centaine d'enfants accueillis quotidiennement de prendre leur repas dans une ambiance sereine et conviviale.





L'équipe d'animation, composée de 13 agents, possède de nombreuses compétences, permettant le développement de projets innovants au service des enfants dans les domaines culturelles et artistiques, l'organisation de jeux coopératifs, traditionnels ou sportifs.





C'est toujours avec dynamisme et enthousiasme que l'équipe du service périscolaire propose des activités aux enfants. L'écoute et la disponibilité des agents permettent aux enfants d'être acteurs de leur temps d'accueil.



Toute l'équipe vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année





Ecole Primaire de Remilly-sur-Tille

Notre école accueille 120 enfants, répartis en 5 classes.



L'équipe :

Mme Emmanuelle JOUAIN, classe de maternelle Petite Section, Moyenne Section et Grande Section avec 23 élèves.

Mme Anne NOURDIN, classe de Grande Section et CP avec 23 élèves.

M. Stéphane MOLIN, classe de CP et CE1 avec 24 élèves.

M. Romain CHEVANNE, classe de CE1 et CE2 avec 24 élèves.

Mme Marylène CAPELLE, classe de CM1 et CM2 avec 26 élèves.

Mme Christelle GIRAUD est ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles), elle est secondée le matin par Mme Sandrine BAUDSON.

Mme Ouaafa BAKIR est AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap)

M. Stéphane MOLIN est le nouveau directeur de l'école depuis la rentrée, il remplace Mme Delphine ANDRE, qui après 7 années à l'école de Remilly a pris de nouvelles fonctions.

Les projets pour cette année scolaire sont divers et variés avec de jolies surprises en préparation

La natation faisant partie intégrante des programmes d'enseignement à l'école, les élèves d'élémentaire se rendront à la piscine Olympique de Dijon.

Les enfants profitent avec plaisir de la bibliothèque installée dans le hall de l'école depuis maintenant un an, avec de nombreux livres à leur disposition.

Pour pratiquer les activités dans le cadre de l'Education Physique & Sportive, ils profitent depuis un an également du terrain de sport.



A vos agendas!!

La fête de l'école aura lieu vendredi 16 juin 2023

L'équipe enseignante remercie la Mairie, les employés municipaux, l'association « Les Mille Pattes ». Un grand merci également aux parents pour leur engagement et leur aide pour faire vivre notre école de Remilly-sur-Tille.



Jolies fêtes de fin d'année!!



OSONS LA NATURE!



La commune de Remilly-sur-Tille s'est engagée dans le programme « Osons la Nature ! » proposé par l'association pirouette cacahuète afin de mettre en place des projets liés à l'amélioration de la biodiversité et du cadre de vie des habitants de la commune.

Le 7 octobre dernier, petits et grands, sont venus pour participer à des ateliers ludiques et donner leurs avis sur les pistes de projet pour la commune :

- Plantation de haies;
- Aménagement de la place « des vendredis de Remilly » ;
- Fleurissement participatif et gestions différenciées des espaces verts ;
- Favoriser le biodiversité dans nos jardins ;
- Embellir le lavoir et le valoriser comme lieu de fraicheur ;
- Création d'un sentier botanique vers les sablières.





Les projets retenus seront mis en place progressivement sur plusieurs années. Rendez vous en 2023 pour participer aux premières initiatives.

Quand dois-je payer la TA et la TAP ?

Cela dépend de la date de dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme.

Si le dossier d'autorisation d'urbanisme (DP ou PC) est déposé $\overline{\text{avant}}$ le 1 $^{\circ}$ septembre 2022 :

- si le montant est inférieur à 1 500 €: à régler en 1 échéance 1 an après la date de décision expresse ou tacite de l'autorisation d'urbanisme
 si le montant est supérieur à 1 500 €: à régler en 2 échéances de montant égal :
 * la première : 1 an après la date de décision expresse ou tacite de l'autorisation
 * la seconde : 2 ans après la date de décision expresse ou tacite de l'autorisation

Si le dossier d'autorisation d'urbanisme (DP ou PC) est déposé $\underline{après}$ le 1^{er} septembre 2022 :

La date d'exigibilité est décalée à l'achèvement des travaux (en dehors du cas particulier des constructions de plus de 5 000 m²).

- si le montant est inférieur à 1 500 € : à régler en 1 échéance à trois mois après la date d'achèvement des travaux au sens fiscal (article 1406 du code général des impôts)

- si le montant est supérieur à 1 500 € : à régler en 2 échéances de montant égal :

- si le montant est supérieur à 1 500 € : à régler en 2 échéances de montant égal trois mois et neuf mois après la date d'achèvement.

noter que la TAP est due en une seule échéance trois mois après la date achèvement des travaux.

Quelles démarches dois-je réaliser ?

Lorsque le dossier d'autorisation d'urbanisme (DP ou PC) est déposé $\underline{après}$ le $1^{\rm e}$ septembre 2022 :

Vous devez, dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux, déclarer les éléments de consistance de votre construction. Pour cela, rendez-vous sur votre espace sécurisé sur www.impots.gouv.fr, service « Biens immobiliers ».

Les éléments indiqués seront utilisés pour déterminer l'évaluation cadastrale de votre bien (qui sera la base de votre imposition aux taxes foncières notamment), et le calcul de vos taxes d'urbanisme.



L'accès au service « Biens immobiliers » sur impots.gouv.fr permet de traiter l'ensemble des démarches fiscales.

La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) auprès des services de l'urbanisme de la mairie reste nécessaire, ne l'oubliez pas !

Renseignez-vous sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1997.



Le fait générateur : la délivrance tacite ou expresse de l'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire ou d'aménager)

Petite leçon de calcul de la TA et de la TAP

S x valeur forfaitaire x taux communal

S x valeur forfaitaire x taux départemental

TAP = S x Valeur forfaitaire x taux TAP

Un abattement unique de 50 % pour la TA et la TAP a été institué. s'applique : - aux 100 premiers mètres carrés des résidences principales - aux sociétés HLM - aux constructions abritant des activités économiques

érations facultatives ont pu être instituées loca renseignez vous auprès de vorre collectivité.

► Les valeurs forfaitaires et les taux peuvent être actualisés chaque année

► Valeurs fortaitaires pour 2022 : Construction = 820 € / m² Stationnement = 2 000 € / place Piscine = 200 € / m²

► Taux communal: Fixé par délibération du conseil municipal

Ces valeurs forfaltaires sont à multiplier par les taux communal, départemental et TAP indiqués cicontre.

► Taux départemental : Fixé par le conseil départemental : 1,80 % pour 2022 ► Taux TAP : 0,40 %

► S = surface fiscale
Somme des surfaces de
chaque plancher closes et
couvertes dont la hauteur est
> à 1.80 m, calculée au nu
des façades du bâtiment,
déduction faite des vides et

Où obtenir des renseignements ?

ne afin de connaître le taux voté par la commune et les exonérations Auprès de votre commur éventuellement instituées

- Si le dossier de demande d'urbanisme est déposé avant le 01/09/2022: s'adresser à la Direction Départementale des Territoires de Côte-d'Or Service de la fiscalité de l'aménagement 57 rue de Mulhouse 21000 Dijon Courriel: ddt-taxe-amenagement@cote-dor.gouv.fr
- Si le dossier de demande d'urbanisme est déposé à compter du 01/09/2022 : s'adresser au Service Départemental des Impôts Fonciers (SDIF) :
 directement depuis votre messagerie sécurisée, dans votre espace personnel sur www.impots.gouv.fr
 Ou par courrier : Centre des Finances Publiques SDIF 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon Cedex

A partir du simulateur https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/calcul-de-la-taxe-damenagement Le simulateur ne prend pas en compte la taxe d'archéologie préventive (TAP) qui s'ajoutera à tout projet impactant le sous-sol (taux unique de 0,4%)



FINANCES PUBLIQUES **LES AUTORISATIONS D'URBANISME**



Vous rénovez ? Vous faites un aménagement ou un agrandissement ? Vous construisez





N'oubliez pas de prévoir la taxe d'aménagement (TA) et la taxe d'archéologie préventive (TAP) dans votre budget

Qu'est-ce-que la TA ?

La taxe d'aménagement, instaurée en 2012, concerne la construction, la reconstruction, l'agrandissement de bâtiments et les aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme (maison individuelle, abri de jardin, véranda, piscine, écliennes, camping, emplacements de stationnement, panneaux photovoltaiques au sol, bâtiments artisanaux et industriels, méthanisation, etc..)

- La TA est composée:

 d'une part communale qui sert à financer les équipements publics rendus nécessaires par l'urbanisation (pas d'affectation à une opération particulière).

 d'une part départementale en vue de financer la protection, la gestion et l'ouverture au public des espaces naturels sensibles d'une part, et d'autre part les dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE).



Qu'est-ce-que la TAP ?

La taxe d'archéologie préventive est exigible pour tous les travaux qui donnent lieu à une autorisation d'urbanisme dès lors que lesdits travaux affectent le sous-sol.

Elle contribue au **financement** de l'institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) pour la réalisation de fouilles archéologiques.





Octobre 2022





Quel sera le montant des sommes dues au titre de la TA et de la TAP ?

- En prenant en compte :
 Valeur forfaitaire fixée par arrêté ministériel = 820 €
 Taux communal = 3 % (exemple car différent selon les communes)
 Taux départemental = 1,80 %
 Taux TAP = 0,40 %
 * A noter que le garage constitue de la surface taxable s'il n'est pas aménagé au-dessus ou au-dessous des immeubles

CALCUL POUR LA MAISON (Exemple n°1)

Pour les 100 premiers m² le montant s'élève à :

TA: part communale = $100 \times (820 \times 50\%) \times 3 \% =$ **1 230 € TA**: part départementale = $100 \times (820 \times 50\%) \times 1,8 \% = 738$ **€**

TAP = $100 \times (820 \times 50\%) \times 0.40 \% = 164 \text{ €}$

Pour les **60 m² restants** le montant s'élève à :

TA : part communale : $60 \times 820 \times 3 \% = 1$ 476 € TA : part départementale : $60 \times 820 \times 1,8 \% = 885,60$ € arrondi à 886 €

TAP: 60 x 820 x 0,40 % = 196,80 € arrondi à 197 €

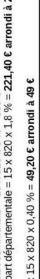
MONTANT TOTAL:

TA = 1230 + 738 + 1476 + 886 = 4330 = 4691 €

CALCUL POUR L'ABRI DE JARDIN (Exemple n°2)

Sachant que la valeur forfaitaire fixée par arrêté ministériel s'élève à 820 €, le montant total des sommes dues s'élève à :

TA: part communale = $15 \times 820 \times 3\% = 369 \, \varepsilon$ TA: part départementale = $15 \times 820 \times 1.8\% = 221,40 \, \varepsilon$ arrondi à 221 ε = 639 ε





Pour éviter toute erreur, mentionnez scrupuleusement vos surfaces créées conformément aux travaux réalisés. La surface de plancher n'est pas la surface fiscale. Cette dernière est souvent plus élevée.

QUELQUES TRAVAUX DE 2022!



- Remplacement de la clôture abîmée entre le petit et le grand terrain de foot. Mise en place d'un grillage renforcé résistant mieux aux frappes des ballons et pour plus de pérennité.
- ↓ Mise en forme espaces verts périscolaire et école , jachères fleuries et engazonnement.



▲ Sécurisation du rond-point rue de la Forêt et divers reprises des marquages au sol, le "Zone 30" à l'entrée de l'Allée des Charmilles, les passages pour piétons.....







- ▲ Réfection du chemin des sablières
- ◆ Mise en place d'une table de piquenique.



← Mise en peinture du transformateur du « Platane »



→ Mise en place d'une boite à livres





Le mur du cimetière nécessitait quelques travaux de remise en état notamment avant le démarrage des travaux de voirie et d'éclairage public sur le lotissement « Le Clos du Lavoir ». En complément, un nouveau portail a été installé afin de rendre accessible le site aux personnes à mobilité réduites et de sécuriser l'entrée qui se faisait auparavant sur la route départementale.

Le coût total des travaux s'élève à 26 159 € HT. La commune a bénéficié d'une subvention de 7 848 € au titre de la DETR et de 5 000 € du conseil départemental de Côte d'Or.





Les associations CARREAU DE REMILLY



L'association « Le Carreau de Remilly » régit par la loi de 1901, a été créée le 8 mai 2019. Eric Cadot est Président et Emmanuel Deschamps Trésorier.

Lors de sa dernière assemblée générale qui s'est tenue le 13 novembre 2021, les membres ont renouvelé la raison d'être de l'association désireuse d'un public familial ayant pour but l'animation villageoise.

Depuis sa création, l'association compte une vingtaine d'actifs.

Le 30 avril puis le 3 juillet, le club a rencontré le club de pétanque de Couternon pour un tournoi inter village.

Cette année, nous avons pu renouveler le traditionnel tournoi du 14 juillet qui a encore remporté un franc succès.

Le 5 aout en collaboration avec le comité des fêtes nous avons animé « les Vendredis de Remilly » en tenant le stand boissons et repas. Cette animation a conforté les liens villageois et associations dans un climat convivial et festif.



ASBR (Association Sportive Bressey-Remilly)

Auparavant appelée ABA, cette association a vu changer cette année son nom pour ASBR, étant donné qu'elle était initialement destinée aux habitants et habitantes de Remilly-sur Tille et de Bressey-sur-Tille.

Mais nous avons la chance de compter presque 70 adhérents pour l'année 2022-2033, provenant principalement des communes de Remilly-sur-Tille et de Bressey-sur-Tille mais aussi de plusieurs communes alentours.

L'association propose chaque semaine, hors période de vacances scolaires, depuis le mois de septembre des cours de une heure de renforcement musculaire le mardi soir, ainsi que des cours de step de 45 minutes et de zumba d'une heure, le vendredi soir.

Des cours qui se veulent dynamiques et dans la bonne humeur!!





PILATES et STRETCHING

Septembre 2022 : 8ème rentrée PILATES à la salle du Vernois tous les mercredis de 19h à 20h. Un temps de renforcement musculaire et postural tout en douceur et respiration toujours dirigé par Raphaël ROUSSEL!

Nous avons été victime de notre succès lors du forum des associations. Encore une année où le cours est complet!



JOURNEE DECOUVERTE du SAMEDI 5 février 2022!



Cette journée a été une réussite : vous avez été nombreux(ses) à venir vous initier à des activités nouvelles.

QI CONG, ULTIMATE YOGA avec <u>Fabien LO CICERO</u>, AFRO WORKOUT et initiation aux DANSES AFRICAINES TRADITIONNELLES avec <u>ANNE-SO</u> et son musicien <u>RICO</u>!

Une journée pleine de bonne humeur comme on les aime à Remilly I



VENDREDI 18 & SAMEDI 19 NOVEMBRE 2022

Salle du Vernois - REMILLY-SUR-TILLE

Journée DECOUVERTE

« Soin, Sport, Voix & Musique »

Cela nous a donné envie de remettre ça <u>les 18 et 19 NOVEMBRE 2022</u> avec des programmes d'initiations pour presque tous les âges : SOIN, SPORT, VOIX, MUSIQUE!

Prochaine JOURNEE DECOUVERTE le SAMEDI 4 MARS 2023!

BONNE et HEUREUSE ANNEE 2023!!

■ lacigaleetlesfourmisremilly@gmail.com

LOVE TO DANCE

Association nouvellement créée, "Love to Dance".

Nous vous proposons des cours de danse pour tous dès 6 ans.

Sont proposés des cours de danse modern-jazz / contemporaine pour tous les niveaux.

Nous proposons également au moins un spectacle de danse par an.

Nous souhaitons que notre association puisse porter les valeurs de partage et de bienveillance. Des valeurs qui sont très importantes pour chaque membre du bureau.

Nous espérons vous voir très bientôt sur la scène ou dans le public."







Les Vendredis de Remilly

Nos Vendredis ont rencontré un très vif succès auprès des Rumilliais qui sont venus nombreux partager un moment convivial autour de la buvette, du snacking des Milles pattes et du Carreau de Remilly.

Nous remercions vivement tous les acteurs de cette manifestation : Municipalité, Associations, Bénévoles et Exposants.

Rendez-vous en 2023 : les 1^{ers} vendredis de chaque mois de mai à septembre





Venez rejoindre notre équipe : Convivialité et bonne humeur assurée!

Nos manifestations

- ➤ 20 novembre 2022 : après-midi jeux pour tous de 7 à 77 ans
- 3 décembre 2022 : Vente de brioches au profit du Téléthon
- 8 janvier 2023 : Fête des sapins
- Autres surprises en cogitation ... surveillez vos boîtes aux lettres
- Sans oublier Les 1ers vendredi de chaque mois de mai à septembre 2023



Retrouvez toutes nos informations : www.remilly-sur-tille.fr/comite-des-fetes www.facebook.com/CDFRemillysurTille

Le Comité des Fêtes vous souhaite une très belle année 2023

Membres du bureau : Jean-Louis Lapiche - Président

Maryline Boulla - Secrétaire François Millot - Trésorier

Fabienne Lapiche - Trésorière adjointe



RESTAUREM

RESTAURER LE PATRIMOINE DE REMILLY SUR TILLE

S'engager pour le patrimoine!

Notre association a pour but le maintien, l'entretien, la restauration et la valorisation du patrimoine architectural, culturel et paysager de notre village : lavoirs, église, bornes de mendicité... Tous sont ancrés depuis des siècles.

« Le patrimoine est l'héritage du passé dont nous profitons aujourd'hui et que nous devons à notre tour transmettre aux générations à venir. »

Il faut sauver le lavoir de Vaux sur Crosne!

L'équipe a à cœur de conserver le patrimoine, comme le lavoir du hameau de Vaux sur Crosne, qui est dans un état de dégradation avancée.

Construit en 1825, situé en bordure de la véloroute Dijon-Lamarche sur Saône, au milieu des champs et prés, ce lavoir a une histoire. Il a été utilisé jusqu'au début des années 1960.

Il fait partie du paysage et doit y rester.

Si rien ne bouge, il est voué à sa perte, purement et simplement.

Mais tout est encore possible pour le restaurer!



Devenez acteurs!

Si vous êtes sensible à la sauvegarde du patrimoine, rejoignez-nous et/ou sollicitez-nous!

Un don, un coup de main lors de nos travaux et manifestations, une adhésion...

Contactez-nous:

Laurence Calin: 06 84 98 64 28

Philippe Rabaux:

06 08 88 14 91

restaurem21@gmail.com

Le bureau :

Président : Bertrand Mathieu
Trésorier : Philippe Rabaux
Secrétaire : Laurence Calin



Suivez-nous sur

notre page Facebook:

RestauRem Patrimoine

Les Fourmis du Vernois

Bonjour les Rumilliaises et Rumilliais,

Après cette longue période de repos pour votre fourmi préférée, elle se réveille enfin et pense à vous pour 2023.

Nouvelle année, nouvelle formule!

Nous vous proposons une marche découverte remplie de surprises...

Samedi 18 Novembre 2023

En attendant, passez un joli Noël en famille et à l'année prochaine L'équipe des Fourmis



La fourmi vous propose un petit jeu... Faites le plus joli dessin de la fourmi ci-contre et envoyer le nous ! On affichera vos belles réalisations lors de notre évènement. Alors on compte sur vous !



Association Meistrellckaa



Activités : accompagnement et aide au développement d'artistes (soutien à la création, à la production et à la diffusion de concerts, organisation de spectacles et d'événements culturels) / aide à la professionnalisation d'artistes / aide au développement de projets artistiques et culturels /management, administration et communication de projets artistiques et culturels.

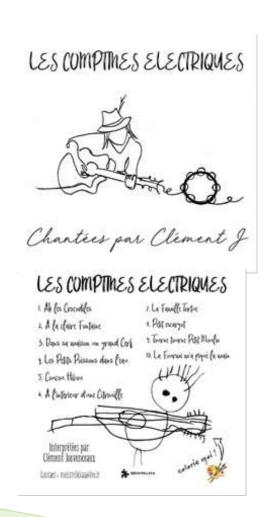
Management, production, administration et booking du one-man-band folk-rock Alaskan Clee + d'infos sur

https://www.difymusic.com/alaskan-clee

Projets en 2022/2023 : enregistrement d'un nouvel album, promotion, sortie prévue au 1er trimestre 2023, tournée en France



Promotion de 2 albums musicaux jeune public : Les comptines électriques de Clément J. (volumes 1 et 2)









Football Club Remilly

(depuis 1969)



Après une saison 2021-2022 pleine d'espoir tant au niveau des jeunes qu'au niveau des seniors, la saison 2022-2023 commence de la plus belle des manières.

Les équipes jeunes, de 5 à 14 ans, ont étoffé leurs effectifs et sont inscrits dans la saison régulière du district. Le savoir-faire et l'engagement de nos bénévoles, présents aux entraînements et aux rassemblements portent leurs fruits car nous avons pu gagner nos premiers matchs.



Le club tient à remercier les bénévoles, les parents qui nous aident pour la logistique et l'animation de ses matchs.

Pour les seniors engagés en D3 pour l'équipe fanion et en D4 pour l'équipe B le début de saison est très correct. En effet nos deux équipes sont en lutte pour la première place à quelques journées de la trêve. Le club peut se féliciter d'avoir conservé tous ses cadres ainsi que ses 2 coaches pour l'équipe B. De nombreux joueurs sont venus compléter l'effectif cette année.



A noter la nomination d'un nouveau coach pour l'équipe A.

Le repas annuel du club a eu lieu le 3 décembre 2022 à la salle des Fêtes du Vernois. Le loto du foot est programmé le 18 février 2023.

Enfin l'ensemble du FCR souhaite remercier la mairie de Remilly-sur-Tille et tous ses sponsors pour leur soutien: L'opticien Krys (galerie marchande Quétigny), Savry Immo à Genlis, le restaurant les Marronniers, l'entreprise Chaussenot, la brasserie Au Bureau, Guy Hoquet (Dijon-Facultés), Clic Concept, le Laser Game de Saint Apollinaire et la boulangerie l'Arc Sucré.

Le FCR vous souhaite de belles fêtes de fin d'année Meilleurs vœux pour 2023!

Contact: Association Meistrellckaa - 5 rue de la forêt - 21 560 Remilly-sur-Tille Email: meistrellckaa@live.fr - Téléphone: 06 73 72 10 13

ASSOCIATION LOI 1901 PRÉMAT ET MOI

Aide et bienfaisance auprès des bébés prématurés et leur famille

L'association Prémat et moi a été créée le 27 août 2018, pour aider les bébés prématurés et leur famille reçus au sein des hôpitaux publics de Bourgogne Franche-Comté et Grand-Est (CHU Dijon, CH Troyes, CHU Besançon et CH Beaune).



Prémat' et moi @prematetmoi Au 18 rue des marronniers, à Remilly

Facebook et Instagram : @Prémat et Moi Site internet : <u>www.prematetmoi.org</u>

Les dons sont confectionnés et reçus tout au long de l'année. L'adhésion à l'association est symbolique, pour en faire partie il suffit de contribuer régulièrement a hauteur de ses moyens et capacités.

Actuellement,

1- les hôpitaux les sollicitent pour réaliser des draps housses à des dimensions spécifiques. Ils recevront avec joie les talents de nouvelles couturières au sein de l'association. Écrivez leur pour leur faire part de votre volonté d'aider.



2- les mamans qui accouchent sont, pour un certain nombre d'entre elles, en situation financière difficile. Le personnel hospitalier les sollicite pour fournir davantage de sac d'entraide pour ces mamans (sac à langer, vêtements pour les premiers jours de bébé, un doudou, liniment, couches, lingettes...). Les dons de matériel en bon ou très bon état sont vraiment bienvenus.



Contactez l'association pour avoir le détail des projets en couture, tricot ou crochet auxquels vous pouvez participer depuis chez vous

Pour toute question, vous pouvez contacter la présidente, Virginie, au 06.28.35.63.37 ou par e-mail à prematetmoi@gmail.com





ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT (AFR)

L'AFR de Remilly-sur-tille souhaite informer la population que les chemins goudronnés, sablés ou pour certains encore en terre situés à l'extérieur du village, communément appelés « chemins de remembrement » à vocation agricole ont été réalisés et sont entretenus par l'AFR. Cette dernière étant constituée de propriétaires fonciers agricoles.

Les recettes de l'AFR sont principalement issues d'une taxe versée par les agriculteurs en fonction de leurs superficies exploitées.

Il est difficile aujourd'hui de constater que les exploitants agricoles soient pris à parti par certains riverains ou promeneurs malintentionnés. Nous souhaitons que chacun puisse cohabiter dans notre village et nos campagnes.

En ce qui concerne les bandes enherbées le long des habitations et des cours d'eau, qui sont considérées comme des zones de non-traitement (ZNT), ce sont des dispositifs agro-paysagés obligatoires par la loi, et sont réalisées sur des parcelles privées. Leur accès y est donc interdit.

Travaux réalisés en 2022 par l'AFR

Réfection du « chemin blanc » pour la somme de 7 500 €.

Le Président





Les membres de l'AFR vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2023



Les Mille Pattes

Vous Présentent leurs meilleurs vœux pour 2023!

Nous tenions tout d'abord à remercier chaleureusement les membres de l'équipe ainsi que tous les bénévoles qui sont venus nous prêter main forte pour nos différentes manifestations. Nous souhaitons vous remercier tout autant pour votre contribution lors de nos diverses opérations.

Cette année 2022 à été riche en activités : tout d'abord avec nos traditionnelles ventes de chocolats Jeff de Bruges en fin d'année. Au printemps, nous vous avons proposé la vente de bulbes, plants divers et consommables durables. Puis également la vente de chocolats de Pâques proposée à tout le village.

En juin, pour le départ au collège des élèves de CM2, nous leur avons offert chacun une calculatrice.

Après plusieurs années sans kermesse, nous avons enfin pu revivre un moment festif fin juin qui a remporté un franc succès.

Sans oublier les quelques 270kg de frites ainsi que les 65kg de fromages et charcuteries où vous avez été nombreux à venir consommer aux « VENDREDIS DE REMILLY ». Nous remercions amicalement le Comité Des Fêtes pour nous avoir confié la réalisation de la partie restauration pour les mois de Mai, Juin, Juillet et Septembre.

Dernièrement au mois de septembre, notre vide grenier annuel a été une belle réussite accompagné d'un temps magnifique. Nous tenons, une nouvelle fois, à remercier l'association « Génération danse » qui nous a fait don de leurs ventes réalisées lors de cette journée.

Nouveauté cette année, nous vous avons proposé la vente de Sapin de Noël.

Grâce à ces actions, nous allons financer du matériel pour équiper les salles de classe ainsi que des sorties, spectacles et frais de transport.

Pour cette année 2023, les projets ne manquent pas :

- Le Marché Artisanal le 19 Mars 2023
- Vente de bulbes, plants potagers et chocolats au printemps
- A noter
 dans vos
 Agendas!
- « Les Vendredis de Remilly » mois de participation à définir par le CDF
- La fête des écoles le 16 Juin 2023
- Remise de calculatrices aux élèves de CM2
- Le Vide-grenier le 17 Septembre 2023
- Vente de chocolats et de sapin en fin d'année

Notre assemblée générale à eu lieu le 14 octobre à l'école, lors de celle-ci nous avons voté notre bureau.

Président : LUMINET Alexandre Vice-président : POUILLY Fréderic

Trésorier : PETITBOULANGER Raphaël Secrétaire : ROPITEAUX Carine

Membres actifs : MOUGIN Christine, MALDANT Julie, MALDANT Lucie et nous accueillons au sein de l'association CAUCHY Cécile.





Pour tout cela, les Mille Pattes ont toujours besoin de nombreux parents d'élèves bénévoles pour mettre en place des actions pour les enfants !

Vous êtes les bienvenus même pour une courte durée (30 minutes, 1 heure, ...) Un coup de patte est toujours bénéfique.

Rejoignez-nous!

L'équipe vous souhaite de Bonnes Fêtes de fin d'année

et profitez de vos proches !!!

Nos artisans

Remilly-sur-Tille

ANIMATION AGENCY

DJ Sonorisation, éclairage, mobilier évènementiel. 39 Rue de Cessey <u>animationagency21@gmail.com</u> <u>www.animation-ageny.com</u> 06 68 67 86 84

L' ARC SUCRÉ

Boulangerie Zone Artisanale 03 80 73 66 86

BOIS DES TILLES FRIGERIO

Vente de bois de chauffage, abattage Hameau de Vaux sur Crosne 06 79 29 62 71

BREY BOIS 21

Vente de bois de chauffage et travaux d'espaces verts. 10 rue du Paquier Garnier <u>Lionel.brey@free.fr</u> 07 69 39 60 24 06 46 49 19 57 03 80 37 20 94

CABINET MAITRE Philippe MAITRE

Agent Immobilier
20 rue de la Préfecture
contact@cabinetmaitre.com
03 80 30 15 13

CHRISTOPHE FOUQUIN

Photographe, vidéaste
1 imp de la Tille
Christophe.fouquin@gmail.com
www.christophefouquin.com
06 58 43 34 66 ou 03 80 70 15 00

COOK EVENEMENT

Cuisinier traiteur
6 rue des marronniers
Traiteur.ace@gmail.com
cookevenement.e-monsite.com
06 70 23 82 82

CF RENOVATION

Accessibilité Bourgogne
Ascenseur, monte escalier,
automatisme, portail,
porte de garage
18 rue des Marronniers
contact@accessbourgogne.fr
cfrenovation.com
03 80 37 25 38
06 16 30 53 20

DANIEL CONTESSE

Elagage, fauchage, broyage d'accotements, déneigement Ferme du Fretois 06 08 55 59 50

DIRECT'TIF COIFFURE

Coiffeur à domicile 4 rue du stade bibi21800@outlook.fr 06 49 58 21 33

ENTREPRISE CHAULET

Entretien de copropriétés, nettoyage de locaux. 22 B Rue de Cessey ent.chaulet@gmail.com 06 83 22 77 32

EVE ANNE & SENS

Soin énergétique 1 rue de Cessey anneetsens21@gmail.com

GOURMANDISES HALAL

Vente en ligne de produits halal contact@gourmandiseshalal.com www.gourmandiseshalal.com

HABERMARCHER

Entreprise de terrassement Départementale 34 03 80 37 02 11 06 12 40 89 55

LE JARDIN DE LA TILLE THIERRY HENRY

Praticien SHIATSU
14 imp du Déversoir
thierry.henry@medoucin.com
www.lejardindelatille.com
06 63 38 15 12

MICHAEL LIEUTET

Massage énergétique 14 rue de l'Église michael.lieutet@gmail.com 06 06 73 38 02

PANIER DES DUCS

Livraison à domicile de paniers de fruits et légumes locaux 18 rue des Marronniers panierdesducs@gmail.com www.paniersdesducs@gmail.com 06 01 00 13 68

Nos artisans

RICHARD PEINTURE

Peinture, décoration, rénovation, ravalement de façade 8 rue des Roses richardpeinture@sfr.fr www.richard-peinture.fr

06 68 22 85 52

RR ELEC ROSSI ROMUALD

Electricité générale, câblage réseau, alarme 7 rue des écoles rrelec@neuf.fr
06 13 99 78 81

Nos partenaires

Dijon

THIERRY BRUGNOT IMMOBILIERE DU PALAIS Thierry BRUGNOT

Agent Immobilier 17 B Rue de la Corvée tbrugnot@orange.fr 06 10 78 14 81

LES TOITS DE LILI Magali GROS

Agent Immobilier
7 rue Musette
contact@cabinetmaitre.com
06 33 59 18 66

GUY HOQUET DIJON FACULTÉS Manuela et David PINSON

Agent Immobilier
1 place Roger Salengro
dijonfacultes@guyhoquet.com
03 80 40 76 76

SAS AMK RENOV 21 FRANCK MICHEA

Pose placo, revêtements muraux, peinture, revêtement de sols 18 rue de la forêt amkrenov@orange.fr 06 99 66 14 20

SEVERINE'ONGLES

Prothésiste ongulaire 8 rue des Roses <u>severine.ongles@sfr.fr</u> 06 67 23 13 34

Arc-sur-Tille

BIFI

Textiles, objets publicitaires, flocage, sérigraphie, broderie, impression numérique 14 Rue de Champoran www.atelier-bifi.fr
03 80 37 20 86

LES MARRONNIERS D'ARC

Hôtel, Restaurant
16 route de Dijon
bouviermathieu@yahoo.fr
les.marronniers.arc@wanadoo.fr
03 80 37 09 62

Chevigny-Saint-Sauveur

AU FIL DES FLEURS

Artisan fleuriste, création florale 8 rue de l'église 03 80 46 31 28

Genlis

VIVIANE SAVRY, BELLIS'IMMO TRANSACTIONS

Agent commercial
50 allée des charmilles
v.savrybellisimmo@gmail.com
06 33 49 70 85



glissées dans cette liste, nous vous invitons à contacter

rectificatif sera fait dans notre prochain bulleti<mark>n</mark>





